

RAPPELS SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

En renouvelant le dossier d'inscription aux services périscolaires de votre enfant, deux solutions s'offrent à vous :

- inscrire votre enfant tout au long de l'année via le Portail Famille en tenant compte des dates butoirs fournies à la fin du règlement intérieur (disponibles également sur www.marguerittes.fr)
- remplir en mairie le document permettant une inscription « régulière » de votre enfant aux services, tout en ayant toujours la possibilité d'effectuer des modifications en tenant compte IMPÉRATIVEMENT des dates butoirs annexées aux règlements intérieurs remis lors de l'inscription.

Que faire en cas d'absence pour maladie ou visite chez un médecin, orthophoniste, etc...?

- prévenir la direction de l'école de l'absence de votre enfant
- prévenir les agents des services périscolaires par téléphone ou SMS (en mentionnant clairement le nom de l'enfant, sa classe, les jours et services concernés)

Pour les écoles DE MARCIEU et GENESTET : Madame Elvire CHOFFEL au 07 52 60 13 92

Pour les écoles PEYROUSE : Madame Françoise BOCQUET au 07 52 60 13 93

- fournir rapidement au service scolaire de la mairie un certificat médical afin que les services non utilisés ne soient pas facturés (à déposer en mairie ou par mail : accueil@marguerittes.fr)

Que faire lorsque vous devez rajouter/annuler un ou des services périscolaires après la date butoir et lorsque la semaine concernée est entamée ?*

- prévenir les agents des services périscolaires par téléphone ou SMS (en mentionnant clairement le nom de l'enfant, sa classe, les jours et services concernés)

Pour les écoles DE MARCIEU et GENESTET : Madame Elvire CHOFFEL au 07 52 60 13 92

Pour les écoles PEYROUSE : Madame Fanny ROMAGNOSI au 07 52 60 13 93

(éventuellement mettre un mot pour l'enseignant dans le carnet de liaison de l'enfant)

*** Nous vous rappelons que tous les services réservés après la date butoir feront l'objet d'une surtaxe et que tous les services non utilisés seront facturés.**

ATTENTION : afin d'éviter tout litige, aucune modification sur le planning de votre enfant ne sera prise en compte par téléphone au niveau du service scolaire de la mairie.

Veuillez exclusivement faire vos démarches sur le Portail Famille ou par mail : accueil@marguerittes.fr